NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY
AUG 1 1979
UN/SA COLLECTION

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

2039e SÉANCE : 26 OCTOBRE 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2039) 1

Adoption de l'ordre du jour 1

La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420) 1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité.* La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité.* Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2039e SEANCE

Tenue à New York le mercredi 26 octobre 1977, à 10 h 30.

Président : M. Rikhi JAIPAL (Inde).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2039)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question de l'Afrique du Sud :
   Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420).

La séance est ouverte à 11 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)

1. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* Conformément aux décisions prises par le Conseil aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, du Nigéria, du Sénégal, du Togo et de la Tunisie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bedjaoui (Algérie), M. Baroody (Arabie Saoudite), M. Garba (Nigéria), M. Kamara (Sénégal), M. Kodjovi (Togo) et M. Mestiri (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants du Botswana, de la Guinée et du Viet Nam, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Je me propose donc, selon la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite les représentants du Botswana, de la Guinée et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsqu'ils désireront prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. Tlou (Botswana), M. Camara (Guinée) et M. Dinh Ba Thi (Viet Nam) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais) :* Le premier orateur est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. M. KAMARA (Sénégal) : Avant toute chose, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation sénégalaise pour votre brillante élection à la présidence du Conseil de sécurité. Ainsi qu'on l'a dit hier, au moment où se discute le douloureux problème de l'Afrique du Sud, vous êtes sans doute l'un des hommes les mieux indiqués pour aider à lui trouver une solution, parce que l'Inde, votre pays, a été de bonne heure sensibilisée aux questions de l'*apartheid* et de la discrimination raciale en Afrique du Sud, depuis le temps déjà éloigné où le mahatma Gandhi s'y dressait contre leurs effets. C'est pourquoi la délégation sénégalaise nourrit le plein espoir que cette session atteindra avec vous les meilleurs résultats possibles.

6. La présente session du Conseil de sécurité, destinée à examiner la situation en Afrique du Sud, peut être considérée comme la continuation de celle qui s'est tenue fin mars 1977, à la suite de la recommandation de l'Assemblée générale de l'an dernier. Cette recommandation a été rappelée par la réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine tenue à Libreville en juin-juillet 1977 dans sa résolution CM/Res.554 (XXIX). Celle-ci donnait mandat au Groupe africain à New York d'oeuvrer en vue de la reprise du débat du Conseil et de contribuer à le conduire aux buts que lui avait assignés l'Assemblée générale. Les événements douloureux qui viennent de se dérouler en Afrique du Sud, en rappelant brutalement au monde les graves dangers potentiels chaque jour sécrétés et nourris par le régime de l'*apartheid*, ont conduit à cette session plus vite que nous ne l'espérions.

7. Il convient de dire cependant tout de suite que l'évolution de la situation en Afrique australe en général, et en Afrique du Sud en particulier, n'a rien d'anormal et procède en vérité de la succession des faits, des actions des uns et des réactions des autres, d'une logique indéniable.

8. Rappelons les plus récents de ces faits, qui sont la cause de la grande émotion et de l'inquiétude actuellement exprimées partout dans le monde par des gouvernements, des hommes et des femmes épris de paix et de justice.

9. Le 18 octobre dernier, la police sud-africaine a arrêté, dans les villes de Durban, du Cap et de Johannesburg, un grand nombre de personnalités responsables ou membres de mouvements anti-*apartheid* ou de la Conscience noire. Le même jour, le journal officiel publiait les textes portant interdiction des deux grands journaux de la communauté noire, *The World* et *Weekend World*, et de 18 organisations connues pour leur prise de position contre la politique de Pretoria. Ces organisations comprennent pratiquement toutes celles qui groupent les étudiants noirs, les parents d'élèves noirs, la Fédération des femmes noires, le Syndicat des journalistes noirs, une association d'écrivains, et j'en passe.

10. Les personnalités arrêtés appartiennent, dans leur grande majorité, au mouvement Conscience noire, dont le leader était Steve Biko, tué en prison le 12 septembre, et également au Comité des Dix, organe créé il y a environ quatre mois, qui réclamait une autonomie réelle pour la municipalité de Soweto et militait dans ce sens.

11. Arrestations et perquisitions se poursuivent et n'épargnent pas les Blancs qui expriment des sympathies pour la cause noire. Cette vague de répression, d'une ampleur jamais connue en Afrique du Sud, a suscité de nombreuses protestations dès qu'elle a été connue, et d'abord dans le pays même. C'est ainsi que Beyers Naude, président du Christian Institute, qui ignorait qu'il venait d'être lui-même l'objet d'une mesure de bannissement, a déclaré :

> "C'est un jour terrible et triste pour l'Afrique du Sud . . . C'est une action choquante, qui prouve que le gouvernement a agi désespérément pour stopper le courant favorable des changements réels."

De son côté, le révérend Sam Buti, président du Conseil sud-africain des églises, a dit qu'il était "choqué de voir que le gouvernement ne respectait pas les sentiments des Noirs". Ces deux hommes d'église ont posé les vrais problèmes actuels de l'Afrique du Sud : d'une part, le refus de Pretoria de "respecter les sentiments des Noirs" et, d'autre part, ses tentatives de "stopper le courant favorable des changements réels".

12. En juin dernier s'est passé l'un des faits les plus significatifs de l'évolution de la lutte des Noirs sud-africains contre l'*apartheid*. C'est même, sûrement, le fait dont découle directement la situation actuelle. Alors que l'action contre l' "enseignement bantou" se poursuivait par le boycottage des écoles de toutes les grandes banlieues noires du pays, l'affaire de l'augmentation des loyers de Soweto est venue raidir davantage la position des Noirs, tout en constituant un élément supplémentaire d'élargissement de l'unité entre leurs différentes organisations. Celles-ci, à l'initiative des étudiants, non seulement s'opposèrent à l'augmentation des loyers mais exigèrent la démission des membres du Conseil municipal de Soweto, qui n'avaient pu s'y opposer, démontrant ainsi leur manque total de pouvoir. Les organisations noires finirent par imposer leurs vues sur ces deux points. Puis elles décidèrent de passer à un degré supérieur d'organisation et de prise réelle des responsabilités. C'est ce que le journal *Le Monde* du 29 juillet décrivait en ces termes :

> "Rejetant les structures imposées par le gouvernement, les Noirs tentent de reconstruire des groupements responsables.
>
> "Fin juin, une cinquantaine de délégués représentant la Conscience noire . . . se sont réunis sous l'égide du quotidien africain *World* "pour résoudre les problèmes de Soweto".
>
> "Dix membres de l'Assemblée ont été élus pour mettre sur pied un nouveau conseil municipal . . . Il s'agit de la première initiative de ce genre de la part des Noirs sud-africains."

13. Les résultats des travaux du Comité des Dix, qui ont été rendus publics, prévoyaient les modalités détaillées de l'élection à Soweto d'un conseil municipal de 50 membres qui serait essentiellement un organe de décision. Le conseil désignerait un comité administratif chargé de questions comme la législation des laissez-passer et le budget. Chaque année, il nommerait un maire et son adjoint. Une autre équipe de 10 membres devait aussi être mise sur pied pour étudier les besoins de Soweto et les moyens de financement possibles, le Comité des Dix ayant alors déjà fixé le coût de la transformation de Soweto en une ville moderne. Le Comité des Dix était allé plus loin, toujours selon les informations du correspondant du *Monde*, en suggérant de solliciter l'aide de l'Organisation de l'unité africaine, du Fonds monétaire international et de différents pays.

14. L'opposition catégorique de Pretoria n'a pas empêché les organisations noires d'organiser le processus de la mise en place de ce mécanisme qui, à terme, devait se traduire pratiquement par l'installation d'un pouvoir parallèle noir, comme réaction contre la faillite et la disqualification du pouvoir blanc et pour faire pièce à ce dernier.

15. Dans le même temps, d'autres initiatives étaient prises pour combler les autres lacunes et carences du régime sud-africain, carences et lacunes conjoncturelles pour certaines mais qui peuvent ne jamais recevoir de solution du fait de l'entêtement et de l'obstination aveugle du régime, prêt à tout pour sa survie.

16. Peut-être la dernière initiative du 16 octobre a-t-elle été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et déclenché la série de mesures répressives actuelles. Ce jour-là, 2 000 professeurs et parents d'élèves ont décidé – selon une dépêche de l'Agence France Presse du 20 octobre – "de créer un fonds alimenté par la communauté noire pour permettre aux professeurs démissionnaires – environ 500 – de survivre et d'organiser un enseignement parallèle pour les jeunes Africains qui refusent de rentrer en classe tant que l'enseignement séparé sera maintenu".

17. Nous pensons que l'attention n'a pas été suffisamment appelée sur ces faits, qui, tout en faisant apparaître l'orientation saine du mouvement national noir à l'intérieur, culpabilisent davantage le régime de Vorster. La Conscience noire, philosophie de ce mouvement, mérite qu'on en rappelle le contenu. Selon ses dirigeants, elle est

> "la prise de conscience par les Noirs" – les Noirs qui comprennent tous ceux qui souffrent de l'*apartheid* – "d'un besoin de se regrouper pour se libérer des forces qui les maintiennent dans une perpétuelle servitude . . . Les Noirs doivent se définir eux-mêmes, retrouver leurs propres valeurs et rejeter le système des valeurs qui fait de l'homme noir un étranger dans son propre pays et le déshumanise".

18. Les actions de portée profonde des adeptes de la Conscience nojre, la lutte courageuse des étudiants et élèves de Soweto qui mettent en question les bases mêmes du régime de l'*apartheid*, l'attitude des libéraux blancs, de même que l'activité non négligeable des mouvements de libération de l'extérieur, l'African National Congress et le Pan Africanist Congress, tout cela explique les réactions désordonnées et sanglantes du régime d'Afrique du Sud et sa tentative de donner un coup d'arrêt au courant favorable aux changements réels.

19. Lorsque le Conseil de sécurité devra se prononcer sur les mesures à prendre, il devra avoir à l'esprit que celles-ci, pour être significatives, devront, entre autres choses, constituer une aide réelle aux communautés de couleur d'Afrique du Sud et à leurs organisations, à leur droit de vivre, de s'organiser et de lutter. Le Conseil se montrerait ainsi fidèle, d'une part, à la résolution 3411 C (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 28 novembre 1975, dans laquelle est affirmée la responsabilité particulière de l'ONU et de la communauté internationale envers le peuple opprimé d'Afrique du Sud et ses mouvements de libération, et, d'autre part, au Programme d'action contre l'*apartheid*, adopté le 9 novembre 1976 par l'Assemblée générale, qui réaffirme "la parfaite légitimité de la lutte qu'il poursuit en vue d'éliminer totalement l'*apartheid*" *[résolution 31/6 J, annexe]*. Cette idéologie barbare, antiscientifique, a été abondamment dénoncée au sein de l'organisation mondiale. Celle-ci l'a condamnée en des termes sans équivoque et des plus durs. Le Programme d'action contre l'*apartheid* déclare :

> "L'*apartheid*, comme l'esclavage, doit être éliminé car il constitue un crime contre l'humanité.
>
> "L'*apartheid* doit être éliminé car il constitue une insulte à la dignité humaine et une grave menace pour la paix et la sécurité internationales."

Il n'est pas nécessaire d'allonger les citations, ni même de décrire ici la traduction dans les faits de cette idéologie. Tout cela est bien connu des membres du Conseil.

20. Le régime d'Afrique du Sud, qui a institutionnalisé l'*apartheid*, a aggravé son cas en se rebellant contre la communauté internationale à partir de positions fausses et de force. Position de force dérisoire en vérité si l'on considère que le défi est lancé à l'Organisation des Nations Unies elle-même, pour ce qui concerne la Namibie, territoire international illégalement occupé. Dans la question rhodésienne, malgré les gestes de bonne volonté à son égard, l'Afrique du Sud ne s'est pas encore résolue à soutenir effectivement le plan qui a reçu l'aval de l'ONU.

21. Mais le régime de Pretoria n'a pu se singulariser par ses agissements et son refus de se conformer aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qu'en raison de la mansuétude de quelques grandes nations à son égard. Les énormes richesses et potentialités de l'Afrique du Sud l'ont fait bénéficier d'une aide et d'un soutien qui ne sont pas encore démentis, ce qui lui a permis de poursuivre dans l'impunité ses actes, par ailleurs verbalement condamnés.

22. Les massacres sanglants de Sharpeville en 1960 n'ont été, en vérité, qu'un épisode destiné à tenter de barrer la route à la montée des revendications du peuple noir sud-africain, dont sont solidaires tous les autres peuples d'Afrique, y compris ceux encore sous domination étrangère. Réalité objective que l'Afrique du Sud perçoit parfaitement puisqu'elle a aidé à retarder autant que possible l'indépendance des territoires récemment libérés d'Afrique australe – le Mozambique et l'Angola – qui lui avaient servi jusqu'alors de glacis.

23. Aujourd'hui, réduite à envisager la prochaine indépendance du Zimbabwe et de la Namibie, dont les peuples poursuivent une lutte armée de plus en plus efficace, l'Afrique du Sud s'est armée jusqu'aux dents. Personne ne doute plus de sa capacité de construire la bombe atomique. Elle multiplie ses actes de répression à l'intérieur contre les organisations de couleur et ses agressions et menaces à l'extérieur contre les Etats africains indépendants.

24. Ces agissements de l'Afrique du Sud se poursuivent bien que la communauté internationale ait déjà entrepris diverses actions pour l'amener à renoncer à sa politique d'*apartheid* et à accepter un gouvernement de la majorité, seules solutions viables aux problèmes qui se posent à elle. Dans ce cadre et pour ne citer que les initiatives les plus importantes, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 1965, est entrée en vigueur le 4 janvier 1969, la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, adoptée par l'Assemblée générale le 30 novembre 1973, est entrée en vigueur le 18 juillet 1976, et le Programme d'action contre l'*apartheid* a été adopté le 9 novembre 1976 à la trente et unième session de l'Assemblée générale, qui l'a recommandé à tous les gouvernements, organisations et particuliers. Ce texte détaillé couvre un nombre important de domaines au sujet desquels une série de mesures est proposée pour soutenir la lutte des nationalistes noirs d'Afrique du Sud et pour accentuer l'isolement de ce pays. Un nouveau programme d'action est soumis à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale par la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid* qui s'est tenue à Lagos en août dernier.

25. Il est intéressant de noter que même la Conférence des Nations Unies sur la désertification, tenue en août et septembre 1977 à Nairobi et qui était une conférence

essentiellement scientifique, a, de son côté, dans sa résolution 5, condamné

"la politique des bantoustans qui, en regroupant sur des terres peu étendues et pauvres la très grande majorité de la population noire d'Afrique du Sud, provoque une pression excessive de ces terres, ce qui est un facteur grave de désertification et de dégradation de l'environnement[1] ".

26. Ce concert de condamnations, qui dure depuis 30 ans que le parti de Malan a été créé, s'est amplifié avec les événements de la semaine dernière. A Londres, le Comité du Commonwealth sur l'Afrique australe a menacé d'appliquer un embargo sur le pétrole destiné à l'Afrique du Sud si celle-ci ne cesse pas ses fournitures de pétrole à la Rhodésie. Les Etats-Unis et les Pays-Bas ont décidé le rappel en consultation de leurs ambassadeurs à Pretoria. Le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que les mesures prises par le Gouvernement sud-africain ne feront qu'aggraver la situation. Les pays de la Communauté économique européenne et les Etats-Unis se proposent de définir une attitude commune à l'égard de l'Afrique du Sud d'ici à la fin de novembre 1977. En Afrique du Sud même, les rédacteurs en chef de 14 journaux expriment leur "profonde condamnation de l'action arbitraire du gouvernement".

27. Beaucoup d'autres voix se sont élevées et continuent de se faire entendre pour désapprouver ce qui se passe dans ce pays. Mais les réactions du Gouvernement sud-africain ne laissent aucun doute sur sa volonté de persister dans la voie de la répression et de la violence.

28. On se rappelle que ce gouvernement a souvent suggéré aux pays occidentaux de le soutenir par esprit de solidarité. C'est en tout cas ce qui ressort nettement de nombre de déclarations ou réponses de dirigeants sud-africains à l'intention des dirigeants occidentaux. L'une des plus significatives est sans doute la réponse que John Vorster a faite le 5 août dernier comme une prétendue mise en garde au Président des Etats-Unis contre sa politique en Afrique du Sud. S'adressant alors à celui qu'il appelle le "leader du monde libre", Vorster lui a demandé de "ne pas empêcher l'Afrique du Sud de jouer son rôle dans le monde libre". "Pourquoi" – ajoutait-il – "se faire un ennemi de l'unique pays sur lequel on peut compter si la crise arrive ? " Déclaration compromettante à cause de ses sous-entendus et qui devrait inciter les pays occidentaux à faire davantage pour être parfaitement crédibles. Ils en ont d'ailleurs l'occasion dans le cadre des initiatives qu'ils ont prises pour faciliter "une transformation progressive de la société sud-africaine en vue de créer les conditions d'un régime majoritaire".

29. Mais c'est sûrement au terme de ce débat que la direction et l'orientation que ces pays entendent prendre pourront permettre d'apprécier sur pièces leur détermination à débarrasser l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. On mesurera aussi leur volonté d'apporter une aide efficace à des hommes ravalés au rang de bêtes qui luttent pacifiquement dans leur pays pour simplement se faire reconnaître les droits élémentaires de l'homme.

[1] A/CONF.74/36, chap. II.

30. C'est une ironie amère du sort que celle qui veut que les pays occidentaux, qui ont toujours tendu la perche à l'Afrique du Sud, voient aujourd'hui le régime de cet Etat mettre à l'épreuve leur propre sincérité au moment où se tient à Belgrade la deuxième session de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont l'Acte final d'Helsinki contient tant de promesses sur le respect des droits de l'homme.

31. Les pays occidentaux ont maintenant plus d'une raison de se convaincre de ce que, sans leur pression et des représailles efficaces, ils ne sauront venir à bout de l'entêtement, de l'arrogance et de la folie du régime de Vorster. En réponse à une interview du Vice-Président des Etats-Unis, le Ministre sud-africain des affaires étrangères, Pik Botha, n'a-t-il pas eu récemment – le 18 octobre – cette réponse, rapportée par l'Agence France Presse, qui ne s'embarrasse pas de formules diplomatiques et que l'on me pardonnera de citer : Botha a simplement qualifié le Président des Etats-Unis et son secrétaire d'Etat de "moralistes qui pontifient du haut de leurs plates-formes, acclamés par une foule de partisans". Il a conclu en disant que "face à la menace de sanctions, les Blancs sont déterminés à survivre".

32. Bien sûr, personne ne suggère à des pays sérieux de définir leurs politiques gouvernementales à partir de telles réponses, dictées manifestement par l'émotion. Mais il nous a paru bon de mentionner cette réponse du porte-parole du régime d'*apartheid* de Pretoria, combien symptomatique de l'état d'esprit des Afrikaners.

33. Nous allons maintenant passer aux propositions de conclusion du débat.

34. La communauté internationale a déjà fait beaucoup pour que s'engage en Afrique du Sud le processus d'une transformation démocratique conduisant à une atténuation progressive et à la disparition de l'*apartheid*. Mais nous devons tous reconnaître que cela n'a pas eu d'effet significatif sur le régime de Vorster. Au contraire, ce régime, qui en se durcissant a suscité au niveau de la grande majorité de la population de couleur des réactions de défense, apparaît de plus en plus décidé à poursuivre et à aggraver son escalade de la violence et de la répression.

35. Sans doute, nous pensons avec les mouvements de libération sud-africains que leur libération est d'abord leur propre responsabilité. Mais, face à un monstre bardé de fer, armé d'une technologie avancée qu'on l'a aidé à acquérir et qui va s'en servir de manière sauvage quand il croira se trouver le dos au mur, la communauté internationale doit prendre des mesures efficaces pendant qu'il est temps. Demain il sera trop tard. Ce sera peut-être l'insurrection, la guerre civile, toute l'Afrique australe pouvant être immédiatement affectée par ce qui se passera en Afrique du Sud étant donné la place qu'elle tient dans cette région.

36. La délégation sénégalaise pense donc que l'adoption et l'application des quatre projets de résolution qui se trouvent sur la table du Conseil de sécurité depuis fin mars 1977 *[S/12309 à S/12312]* sont, dans la période actuelle, le minimum que nous puissions attendre du Conseil. Ces projets pourraient être actualisés et inclure par exemple les

éléments de la situation nouvelle prévalant en Afrique du Sud. Ils devraient aussi insister davantage sur les mesures relatives à l'embargo obligatoire sur les armes, à la cessation des investissements, au blocage de toute promotion des échanges avec l'Afrique du Sud. De nouveaux délais seraient fixés pour permettre la mise en oeuvre des résolutions. Le paragraphe 5 du dispositif du projet S/12310 devrait singulièrement mentionner une date précise à laquelle "le Conseil de sécurité examinera les mesures appropriées à prendre en vertu de toutes les dispositions de la Charte, y compris celles des Articles 39 à 46 du Chapitre VII", au cas où il ne serait pas donné suite au paragraphe 3, relatif aux obligations de l'Afrique du Sud à l'égard de l'Organisation.

37. La délégation sénégalaise appuie ces projets de résolution et estime que les mesures qu'ils préconisent pourraient, avec le soutien de toute la communauté internationale, permettre de paver la voie à de nouvelles étapes susceptibles de conduire à la transformation de la société et à la liquidation de l'*apartheid*.

38. M. TROYANOVSKY (Union de Républiques socialistes soviétiques) *[interprétation du russe]* : L'Union soviétique, comme bien d'autres pays, est révoltée par les derniers crimes commis par le régime raciste d'Afrique du Sud contre la population africaine de ce pays. Nous partageons sans réserve l'inquiétude exprimée ici par les représentants des pays africains et des mouvements de libération nationale face à la situation qui règne dans ce camp retranché du colonialisme et du racisme depuis la vague de répression qui vient d'être déclenchée par le régime de Pretoria. La délégation de l'Union soviétique est fermement persuadée que ces mesures prises par les racistes sud-africains représentent un nouveau défi à la communauté mondiale dans les efforts qu'elle fait pour éliminer les vestiges du colonialisme. C'est un nouveau défi aussi aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales dans ce domaine.

39. Le système de la violence et de la répression, érigé par le régime d'Afrique du Sud en politique d'Etat, accompagné d'agressions contre les Etats souverains d'Afrique a créé dans cette région du monde une situation qui constitue une menace directe à la paix et à la sécurité. La meilleure preuve des conséquences que cette politique peut avoir à l'intérieur du pays est la tragédie de Soweto. Les autorités sud-africaines renforcent l'oppression raciste, recourent à la répression massive et, comme l'ont montré les derniers événements, vont jusqu'à tuer les Africains. Qu'il me suffise de rappeler un fait connu de tous : au cours de ces derniers mois dans les prisons sud-africaines, 50 Africains environ sont morts, sans avoir été traduits devant les tribunaux, pour avoir simplement exprimé leur opposition résolue à la politique et à la pratique de l'*apartheid*. L'écho des fusillades de Soweto et d'autres villages africains, les voix courroucées de millions d'habitants de cette région parqués dans les réserves et les ghettos et le sort tragique des détenus de l'*apartheid* constituent une preuve irréfutable du véritable visage du régime raciste d'Afrique du Sud.

40. Nous sommes profondément inquiets du perfectionnement de la machine de guerre du régime de Pretoria, qui s'est récemment doté des armes les plus perfectionnées sur le plan technique. Les racistes d'Afrique du Sud s'arment fiévreusement, augmentent leur potentiel de guerre, et l'assortissent même de l'arme nucléaire. L'intention des racistes sud-africains de se procurer des armes de destruction massive représente un défi à l'Afrique et au monde entier. Cette intention est d'ailleurs contraire aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine demandant que le continent africain soit considéré comme zone exempte d'armes nucléaires. Cette intention est également contraire aux efforts déployés par les Nations Unies pour empêcher la prolifération du danger de l'arme nucléaire sur la planète.

41. L'Union soviétique, ainsi que différents pays africains et autres, condamne sévèrement l'attitude des autorités racistes sud-africaines et réclame fermement qu'il y soit mis fin Le monde entier, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies condamnent et stigmatisent depuis longtemps la politique raciste d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, considérée comme une flétrissure et un crime grave contre l'humanité. Les derniers événements en Afrique du Sud requièrent de la communauté internationale – et au premier chef du Conseil de sécurité – des mesures résolues et urgentes pour mettre un terme à la criminelle politique d'*apartheid* pratiquée par les autorités sud-africaines.

42. De l'avis de la délégation de l'Union soviétique, les représentants des pays africains ont proposé au Conseil de sécurité une série d'importantes mesures qui s'imposent dans la situation actuelle. Il faut en effet que le Conseil exige une fois de plus des racistes sud-africains la fin des répressions et des violences exercées à l'encontre des adversaires de l'*apartheid*, la libération des détenus qui se sont opposés à l'*apartheid* et la fin de la politique de bantoustanisation. Il convient que le Conseil réfléchisse à la meilleure manière d'arrêter les attaques hostiles et les provocations sans précédent pratiquées par le régime sud-africain contre des pays et des peuples africains. Il faut qu'il réfléchisse à la meilleure manière de conjurer la menace d'intervention militaire contre les Etats indépendants voisins de l'Afrique du Sud.

43. Tout cela est important et nécessaire, mais une question se pose tout naturellement : peut-on s'attendre à ce que le régime raciste d'Afrique du Sud, que la résolution 3411 G (XXX) de l'Assemblée générale a déclaré illégitime et non habilité à représenter le peuple d'Afrique du Sud, tienne compte des décisions du Conseil de sécurité si celles-ci ne sont pas renforcées par l'imposition de mesures coercitives à l'encontre de ce régime ? L'expérience montre qu'il faut, hélas, répondre par la négative à cette question. Il est donc normal que les représentants des pays africains viennent rappeler au Conseil qu'il est nécessaire de prendre des mesures coercitives contre le régime d'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte. Nous estimons qu'il est grand temps de prendre de telles mesures.

44. Comme on le sait, l'Assemblée générale a demandé plus d'une fois à tous les Etats de cesser toute coopération avec le régime raciste criminel d'Afrique du Sud, notamment dans le domaine militaire. Hélas, il faut constater que l'obstination dont font preuve les racistes sud-africains dans l'application de l'*apartheid* à l'intérieur du pays et dans les attaques qu'ils lancent contre les pays voisins repose sur

l'aide et le soutien qu'ils reçoivent de l'extérieur. Il faut constater aussi que certains pays occidentaux continuent de passer outre aux nombreux appels et aux nombreuses décisions de l'ONU leur demandant de mettre un terme à toute coopération avec l'Afrique du Sud. Il ne suffit pas de condamner le régime raciste pour sa répression et son terrorisme à l'encontre de la population autochtone; il faut encore que ces pays cessent de lui apporter toute aide politique, diplomatique, économique et militaire.

45. Remplacer l'application des décisions de l'Organisation par un appel au dialogue avec le Gouvernement sud-africain est, en fait, faire le jeu du racisme et de la politique d'*apartheid*. Nous avons déjà entendu ce genre d'appel au sein de l'Organisation, et je ne peux m'empêcher de rappeler que les espoirs illusoires de ramener à la raison le régime de Pretoria se sont soldés par un échec. Tout atermoiement sera mis à profit par le régime d'*apartheid* pour renforcer encore sa politique raciste, pour se livrer à de nouveaux actes d'oppression et de terreur contre la population autochtone. Les derniers événements sont d'ailleurs la meilleure illustration de cette vérité irréfutable.

46. Voilà pourquoi la délégation de l'Union soviétique est en faveur de l'adoption immédiate par le Conseil de décisions efficaces. Si l'on ne réussit pas dès maintenant à prendre des mesures efficaces afin de renverser la situation, le Conseil et ceux de ses membres qui s'opposent à ce genre de mesures porteront une lourde responsabilité aux yeux des générations futures.

47. Quant à elle, la délégation de l'Union soviétique s'associe à la demande des pays africains tendant à ce qu'un embargo obligatoire soit imposé sur toutes livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et que soient prises des sanctions économiques et autres. L'Union soviétique est prête à appuyer ces mesures non seulement en paroles mais en actes car ces mesures permettront de mettre définitivement et de manière irréversible un terme à la politique d'*apartheid* sous toutes ses manifestations. Comme le disait récemment devant l'Assemblée générale le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko :

> "Plus tôt il sera mis fin aux anachronismes de notre siècle que sont le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*, plus pure sera l'atmosphère en Afrique et dans le monde entier, et plus vaste sera le champ d'action de la politique de détente. C'est à cela que nous invite l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Organisation des Nations Unies il y a 17 ans[2]."

48. Appuyant la position et les propositions des pays africains, la délégation de l'Union soviétique tient à confirmer que son pays a toujours été et restera aux côtés de ceux qui luttent vaillamment contre le racisme et l'*apartheid* et que, de concert avec les peuples d'Afrique et tous les pays progressistes du monde, il continuera de les aider activement dans leur combat juste et noble pour la liberté et l'indépendance. Cela est pleinement conforme à la position de principe de notre pays, telle qu'elle a été confirmée lors du vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Comme l'a déclaré alors le Secrétaire général du Comité central du parti communiste, le camarade Brejnev, l'élimination totale de tous les vestiges du système d'oppression coloniale, de toute atteinte à l'égalité de droits et à l'indépendance des peuples et de tous les foyers de colonialisme et de racisme est l'une des tâches les plus importantes de l'Union soviétique sur le plan international.

49. M. AKHUND (Pakistan) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil ce mois-ci, qu'il me soit permis de vous exprimer ma gratitude personnelle pour le dévouement et la compétence avec lesquels vous avez dirigé nos délibérations depuis le début du mois alors que l'ordre du jour du Conseil est des plus chargés. Je vous présente mes meilleurs voeux de succès dans la tâche qui reste encore à accomplir et tiens à vous assurer de la collaboration de ma délégation.

50. Le Conseil de sécurité est saisi de la question de l'Afrique du Sud depuis 1960, année où le massacre de Sharpeville a éveillé la conscience de l'humanité et a finalement ouvert les yeux de tous ses membres devant le danger potentiel que la situation en Afrique du Sud posait à la paix et à la sécurité internationales. Depuis lors, les vents du changement ont balayé les grands empires qui dominaient le continent africain et d'autres parties du monde. Au cours de ces 17 ans, la doctrine et la pratique de l'*apartheid* ont été condamnées à maintes et maintes reprises dans les termes les plus vifs par tous les pays du monde et dans toutes les instances imaginables. Nul ne peut affirmer aujourd'hui que l'usurpation systématique des droits de la population noire d'Afrique du Sud par une minorité constitue une question relevant de la juridiction interne de ce pays.

51. La Cour internationale de Justice a déclaré que l'occupation continue de la Namibie par l'Afrique du Sud était illégale[3]. L'Afrique du Sud a été virtuellement expulsée de l'Organisation des Nations Unies et a été condamnée publiquement par des pays avec lesquels elle prétend avoir des affinités spirituelles et culturelles et qui étaient jadis ses amis, ses défenseurs et ses alliés les plus proches. Mais durant ces 17 ans de troubles et de changements, il semble que peu de choses se soient modifiées en Afrique du Sud elle-même. Le système mesquin de l'*apartheid*, avec son cortège d'indignités et d'injustices quotidiennes, a été à peine modifié, si ce n'est qu'il a été incorporé dans la politique plus vaste de bantoustanisation, terme sous lequel se cache l'usurpation par une minorité raciste des droits politiques de la majorité ainsi que des ressources économiques du pays.

52. Le massacre de Sharpeville a été le prélude des meurtres de Soweto. L'assassinat brutal de Steve Biko alors qu'il était en détention a été, de tous les meurtres de prisonniers politiques officiellement autorisés ou tolérés, l'événement le plus dramatique.

---

2 *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières,* 8e séance, par. 158.

3 *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971*, p. 16.

53. Malgré les sanctions, l'économie de la Rhodésie du Sud continue de prospérer et de s'épanouir, et le régime de Smith n'a jamais manqué d'armes pour protéger son usurpation illégale. L'Afrique du Sud a servi d'inspiration et a fourni un encouragement, un appui ouvert et une aide secrète au régime illégal de Smith en Rhodésie du Sud.

54. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud se poursuit et, alors que les efforts de Turnhalle ont été interrompus, l'objectif de l'Afrique du Sud demeure le même, à savoir mettre là-bas au pouvoir un gouvernement essentiellement servile à l'égard de l'Afrique du Sud et qui ne s'immiscera pas dans l'exploitation continue des riches ressources du Territoire par l'Afrique du Sud et d'autres intérêts extérieurs.

55. L'Afrique du Sud a maintenant mis au point une capacité nucléaire qu'elle n'a certainement pas acquise par ses propres efforts et sans aide aucune. L'intervention des deux superpuissances pour empêcher l'Afrique du Sud de procéder à une explosion nucléaire a certes été une bonne chose, mais M. Vorster déclare maintenant qu'il n'a pris à cet égard aucun engagement quant à l'avenir. Quoi qu'il en soit, que l'Afrique du Sud procède ou non à une explosion expérimentale, il est trop tard, nous le craignons, pour défaire ce qui est déjà survenu, c'est-à-dire l'acquisition d'une option nucléaire sans contrôle et sans garanties de la part de ce pays dépourvu du sens de la responsabilité internationale et dangereusement irrationnel.

56. Le Conseil de sécurité a examiné pour la dernière fois la question de l'Afrique du Sud au mois de mars dernier, et à cette époque les auteurs des quatre projets de résolution dont le Conseil est encore saisi ont été persuadés de ne pas insister pour qu'ils soient mis aux voix. Certains membres du Conseil qui se trouvaient déjà engagés dans des négociations avec le régime de Vorster au sujet des problèmes de la Namibie et de la Rhodésie du Sud et semblaient discerner des signes de souplesse dans l'attitude de Vorster avaient estimé que l'adoption de ces projets de résolution pourrait compromettre le succès desdites négociations. Après l'annonce faite la semaine dernière d'une série de mesures d'une sévérité sans précédent contre les adversaires du régime, les plus optimistes parmi nous ne doivent certainement plus avoir aucun doute quant aux intentions réelles du régime de l'Afrique du Sud.

57. L'Organisation des Nations Unies, dès sa création, s'est préoccupée de la question de la discrimination raciale en Afrique du Sud, et je suis fier de pouvoir dire que mon pays, avec le vôtre, Monsieur le Président, a été parmi les premiers à porter ce problème à l'attention de l'Organisation. La communauté mondiale s'est préoccupée de l'Afrique du Sud non point parce que c'est le seul pays qui pratique la discrimination raciale, mais parce que là-bas cette pratique pernicieuse a pris la forme d'un dogme social et d'une doctrine politique qui sont consacrés dans sa constitution, dont l'esprit se retrouve dans chaque loi, dans chaque règlement ou acte du gouvernement de ce pays, et qui déforment et détruisent les relations normales entre êtres humains. Ce n'est pas simplement non plus une manifestation du caractère fondamental du Boer ou de la mentalité dite du *laager*, bien que, sans aucun doute, de telles idées et attitudes s'épanouissent dans l'environnement créé par l'*apartheid*.

58. Nous devons nous préoccuper du racisme en tant que phénomène social, mais le racisme de l'Afrique du Sud est plus que cela : c'est une doctrine qui dissimule un système économique qui favorise l'exploitation de toutes les ressources de ce vaste et riche pays au profit d'une catégorie de gens d'une race particulière qui exploitent sans merci le travail de la majorité noire à leurs propres fins, à savoir réduire la population noire à l'état de serfs et d'esclaves, la privant d'égales possibilités en matière d'enseignement, d'emploi et dans tous autres domaines, et la soumettant à un traitement humiliant et indigne systématique. Enfin, cette situation inquiète le monde parce qu'elle crée une menace à la paix et à la sécurité, menace qui, comme je l'ai dit, a pris maintenant une dimension plus dangereuse par suite de l'acquisition par l'Afrique du Sud de la capacité nucléaire.

59. Il est déplorable que, même en condamnant les maux de l'*apartheid*, en reconnaissant l'injustice et le caractère insoutenable de ce système et tout en étant conscients du danger qu'il crée pour la paix et la sécurité du monde, nous semblions demeurer divisés maintenant, comme nous l'avons toujours été depuis que le problème a été porté devant l'Organisation, quant aux méthodes à employer pour traiter de cette question. Il y a ceux qui conseillent la patience et mettent leur confiance dans la lente évolution des événements et des idées pour réaliser des changements. Même lorsqu'ils admettent que le temps n'a apporté aucun changement essentiel dans la situation en Afrique du Sud et que le temps se fait pressant, ils demandent une méthode d'approche dite pas à pas, estimant qu'il est plus sage de traiter d'abord des problèmes de la Rhodésie et de la Namibie avant de s'attaquer à celui de l'Afrique du Sud elle-même. Par ailleurs, il y a ceux qui estiment que ce n'est que par la lutte, le sacrifice et l'effusion de sang que la liberté pourra être conquise et l'injustice réparée.

60. C'est là en fait la leçon de l'histoire car, sans une lutte soutenue et sans le sacrifice de millions d'humains soumis à la domination coloniale, les grands et puissants empires ne se seraient pas écroulés, de même que nous n'aurions pas assisté dans certains territoires coloniaux à un transfert des pouvoirs apparemment pacifique. C'est le sacrifice des enfants de Soweto et de ceux qui ont défié le régime et bravé les prisons et la mort traîtreusement infligée qui quelquefois les attend qui a amené un certain semblant de souplesse dans la politique du régime d'*apartheid*. C'est le succès même de leur lutte et la crainte de leur triomphe imminent qui ont amené le régime de Vorster à se replier sur lui-même et à déclencher une nouvelle vague de répression contre ses adversaires.

61. Cette lutte ne s'arrêtera pas. Nous savons tous qu'elle n'attendra pas la suite des événements ni la lente évolution des interventions et des négociations diplomatiques. Les plus récentes actions de M. Vorster n'ont eu pour résultat que de dire aux combattants de la liberté d'Azanie que leur voie était la seule à suivre.

62. Par ses actes, M. Vorster défie la communauté mondiale, mais il place également le Conseil de sécurité devant ses responsabilités. Les derniers événements en Afrique du Sud soulignent le fait que l'heure est venue d'aller au-delà des dénonciations verbales et de se diriger vers une politique

d'action. La diplomatie pragmatique n'a pas réussi jusqu'à présent à extirper les questions de la Rhodésie du Sud et de la Namibie du coeur même du problème, c'est-à-dire du problème de l'Afrique du Sud lui-même. L'Afrique du Sud demeure isolée du reste de l'humanité, mais la communauté internationale n'a pas encore pris les mesures qui l'amèneront à se rendre compte de cet isolement et à en apprécier pleinement les conséquences.

63. Ma délégation estime que le Conseil de sécurité doit maintenant examiner les mesures qui feraient enfin comprendre à l'Afrique du Sud, d'une manière efficace, tout le poids de la réprobation de sa politique par le monde. Si le Conseil n'agit pas de manière efficace et unanime en ce moment, la tâche qui consiste à trouver une solution permanente et à long terme aux problèmes de l'Afrique australe deviendra plus difficile encore. Il importe que l'échec et la faillite de la politique suivie par le régime d'*apartheid* soient bien démontrés à la population, noire et blanche, de l'Afrique du Sud. Il importe avant tout que le Conseil prenne des mesures qui démontreront le sérieux avec lequel le Conseil dans son ensemble et chacun de ses membres ont l'intention de poursuivre leurs objectifs déclarés.

64. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

65. M. DINH BA THI (Viet Nam) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole dans ce débat important concernant la situation en Afrique du Sud.

66. Le Conseil de sécurité, au cours de ses séances du 21 au 29 mars dernier, n'a pu prendre aucune décision sur les quatre projets de résolution parrainés par le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne et Maurice *[S/12309 à S/12312]* car les pays occidentaux membres du Conseil demandaient du temps pour persuader le régime de Pretoria. Sept mois se sont écoulés sans que ce régime cesse de gagner du temps pour poursuivre de plus belle la répression contre la majorité noire, créer de nouveaux bantoustans et poursuivre impunément sa politique d'intervention et d'agression contre les pays voisins. Faut-il en conclure que les promesses de persuasion ne sont que de pures manoeuvres pour sauver le régime d'*apartheid* des sanctions préconisées par les quatre projets de résolution ?

67. Les plus récents développements de la situation en Afrique du Sud ont confirmé davantage cette interprétation et ont mis en relief les faits suivants. Premièrement, le régime de Pretoria, avec l'aide de ses alliés occidentaux, continue à renforcer son potentiel militaire et ses appareils de répression, à terroriser sauvagement tous les éléments hostiles à sa politique d'*apartheid*, à supprimer les normes les plus élémentaires des droits de l'homme de la majorité noire et à continuer sa politique de gendarme régional de l'impérialisme. Deuxièmement, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et certains autres pays occidentaux continuent à nouer de plus en plus étroitement leurs intérêts économiques, stratégiques et autres avec ceux du régime de Pretoria. Il est donc manifeste que les intérêts égoïstes de ces pays constituent le principal obstacle à la prise possible de mesures énergiques par le Conseil de sécurité contre le régime d'*apartheid*, conformément à la Charte. Il importe de souligner que le régime d'*apartheid* est, en soi, un régime répressif et que toute tentative de prendre la persuasion comme prétexte pour retarder l'adoption de mesures coercitives contre ce régime ne constitue qu'une pure manoeuvre visant à leurrer l'opinion publique. Troisièmement, nous traversons des jours où la communauté internationale n'a jamais été plus consciente du drame sud-africain et n'a épargné aucun effort pour mener la lutte, de concert avec le peuple sud-africain, afin d'établir un régime majoritaire démocratique. Les sanctions préconisées par les quatre projets de résolution soumis à l'adoption du Conseil pourront constituer un précieux apport à cette lutte. Partant de ces considérations, ma délégation soutient toutes les mesures de sanctions prévues dans ces projets de résolution et appuiera tous les efforts pour l'application effective de ces mesures.

68. Jouant le rôle de gendarme régional de l'impérialisme, le régime de Pretoria bénéficie sans cesse de l'aide économique et militaire – y compris l'aide technique – de certains pays occidentaux pour fabriquer les armes les plus sophistiquées, pour renforcer son régime d'*apartheid*, de répression et d'exploitation contre les peuples d'Afrique australe en Namibie, pour renforcer le régime illégal d'Ian Smith au Zimbabwe et pour continuer la politique d'intervention et d'agression contre les pays de première ligne en Afrique. Cela constitue une grave menace à la paix et à la sécurité en Afrique et dans le monde. en même temps, les pays occidentaux membres du Conseil de sécurité ont avancé leurs prétendues initiatives visant à envisager une solution négociée pour la Namibie. Ce n'est là qu'une nouvelle manoeuvre dans le but de tromper l'opinion publique, de retarder l'application des résolutions antérieures du Conseil, particulièrement la résolution 385 (1976), et de retarder l'adoption par le Conseil des nouveaux projets de résolution sur les sanctions contre le régime de Pretoria, en conformité avec la Chapitre VII de la Charte. L'objectif véritable de ces "initiatives" ne vise qu'à sauvegarder les intérêts stratégiques et économiques de ces pays, au détriment des intérêts nationaux du peuple de Namibie.

69. Nous ne nous opposons pas à une solution négociée. Cependant, il nous est difficile de partager l'avis de ceux qui croient que certaines puissances occidentales sont sincèrement désireuses d'aboutir à un règlement négocié. La situation en Afrique australe et dans les autres régions du monde durant les dernières décennies a prouvé que ce doute est bien fondé.

70. Pour conclure, ma délégation réitère notre soutien sans réserve à la lutte des peuples d'Afrique australe contre le plus grand fléau de l'humanité, c'est-à-dire l'*apartheid*. Il est temps que la communauté internationale prenne des mesures plus énergiques pour soutenir cette lutte et mettre en échec toute tentative de sauver le régime de Vorster.

71. Le PRESIDENT *(interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

72. M. TLOU (Botswana) *[interprétation de l'anglais]* : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes

très chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois. Il est en fait très agréable et tout à fait approprié qu'un homme ayant votre habileté et votre grande expérience diplomatiques, un homme qui représente un pays dont la lutte longue et incessante contre l'*apartheid* est connue du monde entier, préside ce débat crucial.

73. Les tristes événements perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud au cours de la semaine passée nous rappellent une fois de plus, de la façon la plus pénible, que la situation en Afrique du Sud présente un grand danger pour la population de ce pays, pour l'ensemble de la région d'Afrique australe, pour le continent africain et, en fait, pour toute la communauté internationale.

74. En maintes occasions, l'Afrique a mis la communauté internationale en garde contre cette situation explosive et lui a demandé d'y mettre un terme avant qu'elle ne trouble la stabilité et la paix de notre continent et ne menace la paix et la sécurité internationales. Les dirigeants africains ont élaboré des plans pour un changement pacifique en Afrique du Sud. Mais nous savons tous que l'Afrique du Sud a dédaigneusement repoussé ces efforts de paix. Tandis que la communauté internationale hésitait, atermoyait, tandis que l'Afrique parlait paix, l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, elle, continuait de façonner et de perfectionner son appareil d'oppression, lançant un défi public à l'immense majorité de la communauté internationale.

75. Je ne vais pas, à cette heure tardive, m'étendre sur les événements de la semaine dernière, car ceux-ci sont bien connus de tous : interdiction de séjour ou détention d'individus, organisations interdites et journaux bannis – je pense en particulier aux deux journaux d'Afrique du Sud pour les Noirs, *The World* et *Weekend World*. Il est important de se rappeler qu'en Afrique du Sud, plus peut-être que dans tout autre pays, les organisations civiques représentent beaucoup; ce sont les seuls groupes auxquels les Africains peuvent appartenir puisqu'ils ne peuvent organiser aucun parti politique. L'impitoyable interdiction de ces organisations, interdiction que les dirigeants racistes d'Afrique du Sud ont maintenant déclarée permanente, prive les Noirs des seules possibilités qu'ils avaient de se réunir et d'échanger des idées sur la meilleure manière de vivre dans ce cruel et déshumanisant système d'*apartheid*.

76. Les effroyables événements de ces derniers jours ont soulevé à juste titre l'indignation de la communauté internationale car ils sont contraires à toutes les normes du comportement civilisé. Cependant, vus dans une perspective historique et sur la toile de fond de l'histoire sanglante et tragique de l'Afrique du Sud, ils n'ont guère de quoi nous surprendre.

77. Depuis l'arrivée même des Européens en Afrique du Sud il y a 300 ans, l'oppression, l'exclusion des activités politiques, le bannissement des individus et l'interdiction des organisations, les meurtres et les exécutions n'ont cessé. Bien avant les événements de la semaine dernière, bien avant Soweto, bien avant Sharpeville, des centaines de martyrs étaient déjà tombés. Rappelons-nous, par exemple, le courageux chef Langalibalele du Zoulouland – et il y en a eu d'autres – qui, avec ses partisans, a résisté à l'oppresseur, l'a combattu, retranché dans la montagne, pour être finalement capturé et détenu à Robben Island, aujourd'hui tristement célèbre. Et cela se passait en 1879 ! Bien d'autres héros l'ont depuis suivi dans cette île. Ce sont des héros que l'on n'a pas chantés, mais leurs tombes silencieuses et les légendes folkloriques des Noirs d'Afrique du Sud témoignent de la longue lutte du peuple sud-africain. Leur souvenir et leur héroïsme continuent d'inspirer leurs descendants, qui poursuivent ainsi la lutte par eux commencée.

78. L'histoire de l'Afrique du Sud regorge d'actes de répression similaires à ceux de la semaine dernière. Ces actes ont déjà soulevé auparavant l'indignation de la communauté internationale. Rappelons-nous la vague de colère qui a suivi les massacres de Sharpeville en 1960. Mais sur quoi a débouché cette colère ? Quand les fusillades se sont tues, après que les vivants eurent enterré les morts, le monde a calmé sa colère et a continué de vaquer à ses occupations. Les condamnations morales et les indignations de courte durée ne sont pas venues à bout de l'*apartheid*. Au contraire, l'Afrique du Sud n'a fait que s'enhardir et accroître sa répression, se rendant compte que les condamnations non accompagnées de mesures concrètes ne servent à rien. Que l'indignation engendrée par les événements de la semaine dernière galvanise la communauté internationale et la pousse à prendre des mesures qui forceront l'Afrique du Sud à s'éloigner du gouffre qu'elle ne cesse de frôler.

79. Les événements de la semaine dernière montrent sans ambiguïté que les espoirs de ceux qui pensaient qu'avec le temps et par la persuasion morale l'Afrique du Sud renoncerait de son plein gré au système d'*apartheid* n'étaient pas fondés. Les leçons de l'histoire sud-africaine nous prouvent que ces espoirs n'ont aucun fondement.

80. Aussi, lorsque les dirigeants de l'Etat de l'*apartheid* déclarent ouvertement et franchement qu'ils n'ont jamais envisagé, qu'ils n'envisagent pas et qu'ils n'envisageront jamais le démantèlement de l'*apartheid*, lorsqu'ils affirment avec témérité et arrogance qu'ils sont prêts à défendre l'*apartheid*, même s'ils doivent rester seuls au monde, nous sommes obligés de les prendre au sérieux car ils expriment des sentiments et des préjugés dangereux, profondément ancrés dans leur sens déformé de l'histoire.

81. Une chose est en tout cas certaine : la volonté d'un peuple qui chérit sa liberté ne saurait être brisée par la répression. Tout au long de l'histoire, à un moment ou à un autre, l'homme a dû affronter, les mains nues, le canon et la baïonnette quand se posait pour lui le choix entre l'esclavage et la liberté. S'il en était autrement, après Sharpeville il n'y aurait pas eu de Soweto. Mais il y a eu bien d'autres Soweto après Sharpeville. Aussi la rude répression de l'Etat de l'*apartheid* au cours de la semaine dernière n'aura d'autre résultat que d'obliger le peuple d'Afrique du Sud à trouver des méthodes de résistance plus efficaces. Le moment venu, le peuple d'Afrique du Sud se dressera de nouveau pour protester contre son oppresseur.

82. Je voudrais évoquer en passant l'avertissement opportun lancé par le représentant du Pan Africanist Congress dans la déclaration qu'il a faite au Conseil l'autre jour *[2036e séance]*. Il a rappelé qu'il y a 15 jours le régime de

Vorster a faussement accusé le Botswana et le Mozambique d'entraîner des combattants de la liberté sud-africains, et il a déclaré que ce genre d'affirmation était le prélude habituel à des agressions non provoquées.

83. C'est exact, l'Afrique du Sud a prétendu que le Botswana entraînait des guérilleros pour ce qu'elle appelle le terrorisme urbain. Mon gouvernement a déclaré qu'il s'agissait d'accusations sans fondement, destinées de toute évidence à détourner l'attention des problèmes internes de l'Afrique du Sud. Mais, pour fausses que soient ces allégations, il faut les prendre au sérieux car, dans sa position désespérée, le régime de la minorité raciste essaiera toujours de trouver des boucs émissaires. Les événements de la semaine dernière l'attestent.

84. De fait, au cours des trois dernières semaines, par deux fois, des soldats sud-africains ont pénétré illégalement dans le territoire du Botswana, ce qui est un événement grave dont s'occupe actuellement mon gouvernement. Cela montre bien que le régime sud-africain s'active au-delà de ses propres frontières et que, désespéré comme il l'est, il ne reculera devant rien. Des agressions pareilles à celles qu'il a lancées contre l'Angola et la Zambie peuvent fort bien se répéter ailleurs.

85. La situation en Afrique australe constitue déjà une menace à la paix et à la sécurité internationales mais, avec la répression qui bat son plein en Afrique du Sud même, devant la grave situation qui règne en Rhodésie du Sud et en Namibie, situation qui ne persiste que parce que l'Afrique du Sud y est étroitement mêlée, il ne fait pas de doute qu'une guerre raciale, dont les résultats seraient effroyables, peut éclater d'un moment à l'autre si la communauté internationale n'agit pas promptement. Cet éminent organe a le devoir sacré de prévenir un tel désastre.

86. Le Conseil de sécurité doit agir de façon unanime et résolue pour trouver une solution à ce problème. La solution doit être à la mesure de la gravité de la situation, compte tenu du fait que, jusqu'à présent, l'Afrique du Sud a ignoré toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et que les espoirs de ceux qui comptaient, malgré les preuves écrasantes du contraire, que l'Afrique du Sud renoncerait de son plein gré au système d'*apartheid* ont été réduits à néant. La Charte prévoit des solutions pacifiques mais résolues. Si le Conseil, dans sa sagesse collective, ne couronne pas son débat par des décisions positives qui nous aideront à résoudre le problème de l'*apartheid*, il risque de perdre sa crédibilité.

87. L'Afrique du Sud ne peut tenir seule dans ce monde interdépendant, même si elle prétend le contraire. Jusqu'à présent, ce régime a ignoré les décisions de l'Organisation, sachant fort bien qu'il pouvait compter sur l'appui de certains membres du Conseil de sécurité. Nous adjurons tous les membres du Conseil de s'abstenir de toute action propre à consolider le régime d'*apartheid* de Pretoria. Que la décision du Conseil soit digne de la confiance que le peuple d'Afrique du Sud a mise en l'Organisation.

La séance est levée à 12 h 30.

Litho in United Nations, New York Price: $U.S. 1.00(or equivalent in other currencies) 77-70002—October 1978—825